

Projet Associatif

2023



Accueil de loisirs Planet'Air et l'île aux enfants

CA du 03/07/2023

Table des matières

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	3
1.1. UN ACCUEIL DE LOISIR ASSOCIATIF = UNE CHANCE POUR LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES	3
1.2. UNE HISTOIRE DE PLUS DE 80 ANS	3
1.3. NOTRE ORGANISATION	3
1.4. NOTRE MISSION	5
2. NOS VALEURS ET ENGAGEMENTS	5
3. LES ENJEUX DE NOTRE ACTIVITE	5
1.1. ENJEUX EDUCATIFS	5
1.2. LA REGLEMENTATION	6
1.3. LA FREQUENTATION	6
1.4. LES ENJEUX SOCIAUX	6
4. NOTRE SITUATION ACTUELLE	6
5. ENJEUX STRATEGIQUES POUR NOTRE ASSOCIATION	7
3.1. DE NOUVELLES THEMATIQUES :	7
3.2. L'ADAPTATION AUX EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES	7
3.3. LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS :	7
3.4. LA VALORISATION DE L'ENGAGEMENT DES ENFANTS :	7
3.5. LA PRISE EN COMPTE DES DEMANDES DE NOS FINANCEURS :	7
3.6. LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE :	8
6. NOS OBJECTIFS ET ORIENTATIONS	8
7. NOS MOYENS D'ACTION	8
8. L'EVALUATION	8

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1.1. UN ACCUEIL DE LOISIR ASSOCIATIF = UNE CHANCE POUR LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES

L'accueil de loisirs de Sainte Sigolène est une structure associative locale, membre de la Fédération Familles Rurales. Sa Gouvernance est assurée par des bénévoles au sein d'un Conseil d'Administration, qui s'appuie sur une équipe pédagogique d'une dizaine de salariés permanents, formés et engagés.

Le financement de l'Association est assuré principalement par la Communautés de Communes de Marches du Velay Rochebaron, la CAF et les familles.

Un accueil de loisirs associatif est une opportunité pour chaque famille : **chaque membre de l'Association pouvant être partie prenante et force de proposition** dans l'évolution de la structure et de ses projets au service de l'accueil des enfants.

1.2. UNE HISTOIRE DE PLUS DE 80 ANS

Notre association est issue de l'association Familles Rurales « nationale », dans une déclinaison locale « **Familles Rurales Enfance Jeunesse de Sainte Sigolène** ».

Créé en août 1943, le mouvement Familles Rurales se fonde, dès l'origine, sur le principe de l'entraide entre les familles. Pendant la Seconde Guerre mondiale mais également après-guerre, les familles se constituent en associations afin d'améliorer leurs conditions de vie. La solidarité entre la ville et la campagne s'organise, se traduisant par des colis de nourriture aux citadins et l'accueil des enfants pour des séjours plus ou moins longs. Dans les années 1950, de nouvelles activités se mettent en place : le service aux familles ou encore les « ruches » qui correspondent aux actuels accueils de loisirs.

Depuis sa création, toutes les actions de Familles Rurales se fondent sur les mêmes valeurs : **la responsabilité, le respect des différences, la solidarité, l'accueil et le soutien des plus fragiles, la participation et l'engagement dans la société.**

Cela passe par la mise en place de nombreux services selon les territoires dont notamment : les loisirs pour enfants, les formations BAFA - BAFD et autres actions en direction des jeunes, la formation professionnelle continue, la parentalité, la santé, l'environnement, la culture, les loisirs, l'animation des territoires ruraux...

1.3. NOTRE ORGANISATION

L'Association vit grâce à la participation indispensable de ses adhérents au sein du CA, fortement impactée par les effets de la crise sanitaire. Face au déficit de parents bénévoles, l'Association a décidé en 2023 de professionnaliser ses pratiques de Gouvernance pour garantir la pérennité du service aux familles. Les missions et responsabilités sont clairement précisées pour chacun, sécurisant les interventions de tous.

Conformément à ses statuts, l'Association est dirigée, depuis avril 2023, par un **Bureau** composé :

- D'un **Président** et d'un **Vice-président**,

- D'un **Trésorier** et d'un **Vice-Trésorier**
- D'un **Secrétaire** et d'un **Vice-Secrétaire**.

L'Association se dote de **procédures**, régulièrement révisées, régissant de façon claire les attendus et missions de chacun des membres du Bureau et de la Direction ; précisant les interactions éventuelles et sécurisant par double ou triple contrôles la gestion de l'ensemble de flux financiers. L'Association se fait accompagner par des conseils extérieurs pour formaliser les **délégations de pouvoirs et de signatures**. Elle développe des procédures de gestion RH, dont un règlement intérieur des personnels.

L'Association a recours à un **Expert-Comptable** (Cabinet Font Guillot depuis 2017) sur la partie sociale (réalisation et suivi des contrats, salaires, CP et fiches de paies) et la partie suivi des comptes (CR, Bilan....) ; et un **Commissaire Aux Comptes** (Cabinet Sogeco depuis 2010) intervient également chaque année pour vérifier et certifier les comptes.

Le **Conseil d'Administration** se réunit mensuellement selon une planification annuelle ; des réunions de Bureau complètent celles des CA, selon les besoins.

Toujours dans une démarche de structuration, l'Association déploie sur 2023 la mise en place de Commissions Thématiques, opérationnelles au plus tard début 2024 :

- **Commission Ressources Humaines** : en charge de l'évaluation des impacts du changement de Convention Collective imposé par l'Etat à horizon de 5 ans
- **Commission Achats** : en charge d'analyser les besoins, optimiser leurs couts d'achats conséquents,
- **Commission Événementiel** : en charge de l'organisation de spectacles, sorties, manifestations internes rythmant l'année et dynamisant les liens entre adhérents
- **Commission Mécénat - Parrainage** : en charge de mobiliser des financements complémentaires pour assurer la pérennité de la structure et / ou financer des projets exceptionnels.

Dans le respect des taux d'encadrements réglementaires, l'équipe pédagogique en charge des enfants est constituée d'une dizaine de personnes avec :

- 1 Directrice et 1 Adjointe de Direction,
- 6 animateurs permanents, dont 1 spécialisée dans l'accueil de personnes en situation de handicap – troubles autistiques notamment,
- 1 Agent de Service.

En période de vacances scolaires l'Association a recours à l'embauche d'une vingtaine salariés vacataires en Contrat d'Engagement Educatifs, principalement destinés aux jeunes dès 16 ans qui sont également formés et encadrés par l'équipe de permanents tout au long de leur parcours au sein de l'Association.

1.4. NOTRE MISSION

« Proposer des loisirs de qualité à un maximum d'enfants du territoire en favorisant l'inclusion, grâce à des tarifs adaptés aux ressources des familles et à une équipe pédagogique formée et engagée »

Tout enfant scolarisé de 3 à 14 ans peut être accueilli au sein de la structure et des modalités d'accueil sont adaptées aux enfants souffrant de troubles autistiques, avec l'appui du DAHLIR.

L'association intervient avec deux Domaines d'Activités Stratégiques qui sont :

- **Accueil « Planet'Air » en période extra- scolaires**, de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- **Accueil « L'île aux enfants » en périscolaire :**
 - Lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 8h30 et 16h30 à 18h30
 - Les mercredis de 7h30 à 18h30

2. NOS VALEURS ET ENGAGEMENTS

Les valeurs et engagements sont détaillés dans le « Projet éducatif » de l'Association pour être déclinés en actions dans le « Projet pédagogique » de la Direction et de son équipe.

Les valeurs qui fédèrent les actions de l'Association Familles Rurales de Sainte Sigolène sont :

Le respect	Le respect de l'environnement
L'éducation bienveillante	La santé
La solidarité	Le plaisir et la détente
La citoyenneté	L'autonomie et l'estime de soi
La créativité	L'inclusion

3. LES ENJEUX DE NOTRE ACTIVITE

1.1. ENJEUX EDUCATIFS

L'accueil de loisirs à un rôle important à jouer dans l'éducation des enfants **en favorisant leur épanouissement personnel et social**, en leur apprenant à vivre ensemble à accepter et à respecter les différences, quelles qu'elles soient.

L'action de l'Association est portée par la volonté que : **Les enfants s'amuse, tout en développant leur autonomie et leur estime de soi, en étant « acteurs de loisirs »**, apprenant à exprimer des besoins, des envies, des retours d'expériences liés aux activités, **dans un souci de co-construction et d'amélioration de la qualité des activités, au service de leur satisfaction.**

1.2. LA REGLEMENTATION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'accueil de loisirs est déclaré auprès de la SDJEN (Service Départementale à la Jeunesse et à l'Engagement et aux Sports) de Haute-Loire et **répond aux normes exigées, notamment de taux d'encadrement des enfants.**

Les modalités d'accueil garantissent **la qualité de l'encadrement et la sécurité des enfants.**

1.3. LA FREQUENTATION

Un projet éducatif de qualité est nécessaire **pour garantir l'attractivité de la structure**, la qualité de l'accueil et **pérenniser son fonctionnement**, dans l'intérêt des enfants et des salariés de la structure.

Le taux de fréquentation est en constante augmentation depuis 2007, hors crise sanitaire, dépassant en 2022 les chiffres de 2019, qui faisaient référence jusque-là.

- 25 000 heures d'accueil en périscolaire en 2022, soit une hausse de 8% par rapport à 2019
- 48 500 heures d'accueil en extrascolaire en 2022, soit une hausse de 3 % par rapport à 2019

L'attractivité des différents projets d'animation et de séjours accessoires, associée à la stabilité des équipes d'animateurs permanents sont indispensables pour conserver une fréquentation optimale dans les futures années.

1.4. LES ENJEUX SOCIAUX

L'accueil de loisirs cherche à **contribuer à la cohésion sociale** en favorisant l'accès aux loisirs pour tous les enfants, quel que soit leur milieu social, leur culture ou leur handicap.

Il permet aux parents qui travaillent d'offrir un mode de garde de qualité, favorisant le développement de leurs enfants dans un environnement sécurisé, via un encadrement qualifié et engagé pour la mise en place de pédagogies récentes, issues des évolutions de connaissances de neurosciences notamment (communication bienveillante, l'estime de soi.....)

4. NOTRE SITUATION ACTUELLE

L'Association compte actuellement 230 adhérents, ce qui représente 650 enfants.

Elle a un agrément SDNES actuellement de 75 enfants dans le cadre du périscolaire des mercredis, 60 enfants dans le cadre du périscolaire « hors mercredis », et de 150 enfants en extrascolaire.

Ces agréments sont limités par le nombre d'encadrants permanents pour les accueils périscolaires et par l'occupation autorisée des locaux qui est plafonnée à 159 enfants par la réglementation incendie.

L'Association a une marge de progression possible en termes de fréquentation :

- Les matins et soirs : actuellement entre de 30 et 40 enfants accueillis
- Les mercredis : une moyenne d'environ 60 enfants les matins et entre 40 à 50 enfants les après-midis, en dehors des séjours accessoires
- Pendant les vacances - hors séjours accessoires : environ 110 enfants accueillis

L'organisation des séjours accessoires permet d'augmenter les possibilités d'accueil, la fréquentation pouvant alors atteindre les 150 enfants, et de dynamiser la fréquentation.

Dans la situation actuelle, **les demandes d'accueils des enfants sont satisfaites**. Il n'y a pas de liste d'attente, à l'exclusion de certaines sorties ou séjours accessoires en raison de leurs fortes attractivités ; y compris pour des familles ne confiant pas régulièrement leurs enfants à nos équipes.

Les refus que sommes parfois contraints de faire sont limités à l'organisation de sorties en extérieur en bus où les taux d'encadrement réglementaires ne nous permettent pas de proposer un accueil en parallèle dans les locaux du centre, sans impacter trop fortement le budget de la masse salariale.

5. ENJEUX STRATEGIQUES POUR NOTRE ASSOCIATION

Les perspectives pour l'avenir de l'accueil de loisirs et de son projet éducatif sont nombreuses et dépendent notamment des évolutions de la société, des attentes des enfants et des familles, des évolutions réglementaires, et plus généralement de l'ensemble des attentes des parties prenantes.

3.1. DE NOUVELLES THEMATIQUES :

L'accueil de loisirs peut être amené à prendre en compte de nouvelles thématiques, en lien avec l'évolution de la société et les besoins des enfants et des familles. Accentuer les actions liées à l'écologie, l'égalité des genres, la lutte contre les discriminations ou encore les enjeux liés au numérique sont des thématiques progressivement renforcées dans le projet éducatif.

3.2. L'ADAPTATION AUX EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Des évolutions peuvent impacter l'organisation et les pratiques en matière de protection de l'enfance, de qualité de l'accueil ou encore de sécurité. Ces évolutions touchent également la gestion des ressources humaines avec l'obligation d'appliquer une nouvelle convention collective d'ici 5 ans

3.3. LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS :

L'accueil de loisirs renforce ses partenariats avec d'autres structures, afin d'enrichir l'offre d'activités proposées aux enfants et de favoriser les échanges entre les différents acteurs éducatifs du territoire.

3.4. LA VALORISATION DE L'ENGAGEMENT DES ENFANTS :

L'Association encourage l'engagement des enfants dans la vie de l'accueil de loisirs, en leur permettant de participer à des projets collectifs ou de prendre des responsabilités. Cette valorisation de l'engagement contribue à renforcer la confiance en soi et le sens des responsabilités des enfants. Elle est soutenue en permanence dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service continue souhaitée par l'Association.

3.5. LA PRISE EN COMPTE DES DEMANDES DE NOS FINANCEURS :

Le regroupement de l'offre de loisirs aux enfants de 3 à 17 ans indépendamment des lieux de scolarisation afin de favoriser les échanges et la mixité spéciale, vers une autonomie « sécurisée ».

Optimiser l'équilibre financier en diversifiant les ressources et contenant la charge

Développer et actualiser la formalisation des process de la Gouvernance aux opérationnels

3.6. LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE :

L'accueil de loisirs met en place une démarche d'amélioration continue, en évaluant régulièrement les projets éducatif et pédagogique et en identifiant des items à travailler. Cette démarche permet de garantir la qualité de l'accueil proposé aux enfants et aux familles.

6. NOS OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Pour faire face à ces enjeux et répondre aux attentes et besoins des familles, nous nous sommes fixés différents objectifs et orientations pour les prochaines années de :

- Sécuriser le fonctionnement de la Gouvernance opérationnelle
- Développer une dynamique associative, via des Commissions et évènements
- Faire connaître plus largement la qualité de l'accueil, via une communication adaptée
- Maintenir un niveau de professionnalisme élevé au niveau des équipes et de la Gouvernance
- Diversifier les ressources financières.

7. NOS MOYENS D'ACTION

La mise en place de Commissions, contribue à la mobilisation des parents dans la vie de l'Association pour pérenniser le service auquel ils sont attachés. Les activités et temps proposés aux familles (spectacle de juillet, animations AG, un événement par vacances...) ont vocation à répondre à leurs besoins, tout en créant une dynamique interne, soutenue par une communication dédiée au renfort des liens entre les familles et l'accueil de loisirs.

L'équipe pédagogique qualifiée est formée en continue, chaque année, pour assurer le bien-être des enfants, tout comme celle des bénévoles grâce à l'appui de la Fédération AFR et de la Communauté de Communes notamment.

Les ressources financières de l'Association, fortement dépendante du soutien de la Communauté de Communes cherchent à être complétées pour sécuriser et développer les actions via le recours au Mécénat.

8. L'EVALUATION

Les actions de l'Association sont suivies et mesurées au sein des Commissions et du Conseil d'administration au gré de leur mise en place. L'Association analyse les facteurs clés de réussite et les contraintes ou difficultés rencontrées afin d'agir le plus efficacement possible, en s'adaptant aux contextes spécifiques.

Fait à Sainte Sigolène, le 03 juillet 2023

Stéphanie LACHAL, Présidente